

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
03 11 2025

L'an deux mille vingt-Cinq, le 03 novembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de CHAMPDIVERS, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER.

Date de convocation :
27 10 2025

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10
Excusés : 02

PRESENTS : M Etienne CORDIER, M BAUD Jean Baptiste, M DAVID Franck, M MEUGIN Olivier, M BARBERET Emmanuel, M DECOTE Yves, M GOUNAND Alain, M VUILLET Christian, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre

EXCUSEES : Mme GAY Florence, Mme CALINON Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : M VUILLET Christian

D 35 25 – DECISION MODIFICATIVE 1 AJUSTEMENT DE CREDITS

Au cours de l'année 2025, les dépenses d'investissement sur les crédits ouverts pour les confortements de digues et plus généralement pour la réalisation de travaux de lutte contre les inondations dépasseront les crédits initialement ouverts (120 000 €).

Pour mémoire, les travaux réalisés par le SMDL sur les digues et rivières se répartissent à la fois sur la section de fonctionnement et la section d'investissement. Lors du vote du budget 2025, il avait été ouvert les crédits suivants :

- 180 000 € en Fonctionnement
- 120 000 € en Investissement

On trouvera ci-après la synthèse des dépenses 2025 engagées soit via le marché accord cadre ou soit par des prestations directes, ainsi que le prévisionnel des nouveaux engagement en investissement d'ici fin 2025. Le détail des engagements 2025 est présenté page suivante.

	Engagés au 01/10/2025	Prévisionnel des engagements supplémentaires d'ici fin 2025
2145 (INVT)	126 654,00 €	Travaux digues suite à visite post-fauche : + 20 400 € Travaux lutte contre les inondations Chaussin : + 5 000 € Travaux lutte contre les inondations Montholier : + 40 000 €
615 (FCT)	34 320 €	<i>Selon besoin embâcles / terriers</i>

A ce titre il convient de réaliser un ajustement de crédit du fonctionnement à l'investissement pour abonder ce poste de dépenses.

imputation	BP	Dm	Après DM
DF 61521		180 000	- 70 000 110 000
DF 023		527 713	+ 70 000 597 713
RI 021		527 713	+ 70 000 597 713
DI 2145		120 000	+ 70 000 150 000

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la décision modificative proposée

A CHAMPDIVERS, le 03 NOVEMBRE 2025,

Le Président,

M Etienne CORDIER

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

Accusé de réception en préfecture
039-200008365-20251103-D3525-DE
Date de télétransmission : 10/11/2025
Date de réception préfecture : 10/11/2025